



FR-DE

JUIN
2018

CLIMAT ET TRANSITION ENERGETIQUE EN EUROPE : POUR UNE ENTENTE FRANCO-ALLEMANDE AU SOMMET

A travers son engagement pour le climat sur la scène internationale depuis son arrivée au pouvoir, avec l'annonce d'un objectif de neutralité carbone en 2050 dans le Plan climat de la France, en tant que « gardien » de l'Accord de Paris ou encore par ses récentes annonces au Parlement Européen le 17 avril 2018 appelant à ce que l'Union Européenne puisse relever son ambition climatique, le président de la République Emmanuel Macron a fait en France et à l'international du climat un pilier de sa politique.

De son côté, la chancelière Angela Merkel s'était engagée juste avant les élections législatives de 2017 à ce que les objectifs nationaux de l'Allemagne pour 2020 soient atteints. Une ambition revue à la baisse suite aux annonces de la ministre de l'Environnement Svenja Schulze ce 13 juin. L'Allemagne vient également de mettre en place une Commission en charge d'avancer un Plan pour la sortie du charbon d'ici à fin 2018.

A un moment critique pour l'avenir de l'Union européenne, les deux dirigeants doivent se rencontrer à Meseberg le 19 juin pour un Conseil des ministres franco-allemand. Le WWF compte sur ce moment pour avancer une entente franco-allemande sur le climat et la transition énergétique qui soit à la hauteur des nombreux enjeux et défis à relever : lutte contre la pollution, compétitivité, innovation, emplois d'avenir... Cette entente doit permettre aux deux pays d'accélérer leur transition énergétique et la réduction de leur empreinte carbone, tout en donnant un cap clair pour l'action climatique en Europe. Elle constitue une étape essentielle dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris à l'échelle européenne.

CONTEXTE

En Allemagne, le niveau des émissions de CO₂ est actuellement le même qu'en 2009, du fait principalement de la production importante d'électricité à partir de lignite et de charbon restée quasiment inchangée depuis 2000. Aujourd'hui, environ 80 % des émissions dans le secteur de l'électricité proviennent de la combustion de ces deux sources d'énergie fossile. Sans la mise en œuvre rapide et conséquente de mesures supplémentaires d'ici à 2020, le pays n'aura atteint ni l'objectif climatique national de 40 % (par rapport à 1990) ni l'objectif climatique européen dans les secteurs non SCEQE de 14 % (par rapport à 2005). Pour pouvoir respecter les objectifs de réduction pour 2020 et 2030 réaffirmés dans l'accord de coalition de l'actuel gouvernement allemand, et afin d'assumer de

façon crédible ses responsabilités vis-à-vis de la protection du climat face à la communauté internationale, le nouveau gouvernement fédéral doit décider la mise en place de mesures et d'instruments additionnels.

En France, les émissions de gaz à effet de serre sont reparties à la hausse depuis 2015. Alors qu'un objectif de neutralité carbone d'ici 2050 a été inscrit par le gouvernement dans son Plan climat en juillet 2017, la reprise des émissions s'est poursuivie avec une augmentation de 3,2% pour l'année 2017 par rapport à 2016 selon Eurostat. Les secteurs ayant le plus contribué à croître les émissions depuis trois ans sont les secteurs des transports, du bâtiment et de la production d'électricité. Cette hausse est notamment expliquée par des éléments conjoncturels comme le faible prix des produits pétroliers qui a incité à leur consommation. Elle témoigne aussi d'une transition écologique encore trop à la traîne et à la marge : la France est particulièrement en retard sur ses objectifs de développement des énergies renouvelables (dont la part est fixée à 23% de la consommation finale d'énergie d'ici à 2020). En 2016, la part des renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie était de seulement de 16 %, contre 18 % prévus à cette échéance d'après le Commissariat général au développement durable. Ainsi la France doit mettre en place les mesures et politiques nécessaires, y compris dans le secteur de l'énergie, pour faire évoluer sa trajectoire d'émissions de gaz à effet de serre en une trajectoire compatible avec son objectif de neutralité carbone et l'objectif de l'Accord de Paris de maintenir une augmentation de température nettement inférieure à 2 °C.

Au niveau européen, le système communautaire d'échange de quotas d'émissions établi pour réduire les émissions des entreprises et industries les plus polluantes (SCEQE) ne contribuera pas à court et à moyen terme à la réduction des émissions de CO₂. Depuis 2009, le SCEQE connaît une crise structurelle due à l'excédent massif de quotas d'émission de CO₂. Même suite à la réforme pour l'après-2021 récemment adoptée, le système continuera d'être sans effet car il n'entraînera pas une augmentation du prix du CO₂ soutenue et continue pourtant nécessaire à la transition vers des sources d'énergies moins intensives en CO₂. Par conséquent, des mesures supplémentaires venant compléter le SCEQE doivent être prises afin de combler les lacunes engendrées par le système pour les dix ans à venir. Cela dit, la réforme met en place de nouveaux mécanismes visant la suppression de l'excédent et l'annulation de quotas d'émissions, par exemple à la suite de l'arrêt de centrales électriques. Ces mécanismes permettent de supprimer le risque de report des quotas qui découlerait de l'introduction de mesures nationales additionnelles (effet des « vases communicants »).

NECESSITE D'UN DEAL FRANCO-ALLEMAND POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

Alors que l'Union Européenne s'apprête à conclure son paquet "Energie propre" (Clean Energy Package) qui fixe l'ambition en matière d'efficacité énergétique et de renouvelables pour 2030, et tandis que la France et l'Allemagne font face au même défi de sortir de systèmes énergétiques basés sur des capacités de production vieillissantes, avec le charbon en Allemagne et le nucléaire en France, le WWF appelle les deux pays à travailler ensemble pour la mise en place d'une « double transition énergétique ».

Introduction d'un prix plancher du carbone

Le président de la République Emmanuel Macron a tendu la main à la chancelière Angela Merkel à plusieurs reprises pour la mise en application de l'Accord de Paris et pour une meilleure coordination européenne à ce sujet. C'est dans cette perspective que l'Assemblée Nationale française et le Bundestag allemand ont adopté en janvier dernier la résolution pour un nouveau traité de l'Élysée, invitant les gouvernements français et allemand « à poursuivre leur coopération étroite dans la mise en application de l'Accord de Paris sur le climat de 2015 et des engagements du One Planet Summit de 2017, [et] à proposer des initiatives communes notamment en matière de prix du carbone ». Les signaux provenant de la France et d'autres pays voisins comme les Pays-Bas sont clairs : une tarification minimum du

carbone peut être mise en place au niveau européen dès que le gouvernement allemand en saisira l'initiative.

L'introduction d'un prix plancher dans le secteur de l'électricité permettrait de stimuler les politiques climatiques en collaboration avec d'autres membres de l'UE en fournissant un signal prix efficace et prévisible articulé avec les mécanismes existants et permettrait ainsi d'établir une cohésion au niveau européen des politiques climatiques nationales.

Le WWF appelle la France et l'Allemagne à introduire un prix plancher carbone autour de 25 EUR en 2020 et au relèvement continu de celui-ci dans le temps. L'augmentation continue du prix plancher carbone permettrait une estimation plus précise des réductions d'émissions dans le temps et une meilleure prévisibilité des processus d'ajustement. Cette trajectoire d'augmentation continue renforcerait la sécurité de l'investissement et reproduirait la trajectoire d'évolution des prix à laquelle s'attendre dans le cadre du système communautaire d'échange de quotas d'émission à l'horizon 2030. Sur la base des recommandations du rapport de la mission Canfin-Mestrallet-Grandjean « Propositions pour des prix du carbone alignés avec l'accord de Paris », la trajectoire d'augmentation pourrait être évaluée par un comité consultatif indépendant de haut niveau.

Plus spécifiquement, selon l'étude publiée par le WWF Allemagne en mars 2018, un prix plancher carbone de 25 EUR introduit en 2020 à l'échelle européenne permettrait :

- à l'Allemagne d'atteindre les objectifs climatiques qu'elle s'est fixés, notamment à l'horizon 2020 ;
- de réduire les émissions à l'échelle européenne (hors Allemagne) de l'ordre de 20 millions de tonnes de CO₂.

Programmation de la fermeture des anciennes centrales

Pour coordonner la transition énergétique en France et en Allemagne, il est important de combiner l'introduction d'un prix plancher du carbone à une fermeture de centrales nucléaires en France et de centrales au lignite en Allemagne. Sans la mise en œuvre coordonnée de la "double transition énergétique" franco-allemande, il ne nous semble peu probable de parvenir à un accord pour la mise en place d'un prix plancher régional du carbone.

En Allemagne, le prix plancher du carbone devrait être combiné avec la fermeture juridiquement contraignante de centrales anciennes au lignite pour une capacité totale de 7 GW afin d'atteindre les objectifs climatiques du pays. La fermeture de 7 GW a été reconnue sans incidence sur la sécurité d'approvisionnement par le Ministère de l'Economie et de l'Energie et est devenue une référence importante dans les débats sur la sortie du charbon en Allemagne. Cette combinaison réduit la capacité installée en charbon et lignite de 40 GW à 25 GW et permet d'éviter la fermeture de centrales à gaz (dont la capacité installée passe de 18 GW dans un scénario sans mesures additionnelles à 22GW dans un scénario qui combine fermeture et prix plancher).

L'introduction d'un prix plancher combiné à cette programmation apporterait une assise solide à une stratégie de sortie du charbon grâce à la prévisibilité du développement des capacités et des processus d'ajustement dans les régions concernées. De cette manière, un changement structurel socialement acceptable et prenant en compte l'avenir des régions peut se mettre en place très en amont.

En France, l'adoption d'une feuille de route planifiant la baisse de la capacité nucléaire installée permettrait en outre de réduire la forte dépendance du système électrique français à cette technologie tout en permettant aux énergies renouvelables de se développer davantage. Dans un contexte où les émissions CO₂ du secteur de l'électricité français sont reparties à la hausse ces dernières années, en partie à cause de l'indisponibilité non planifiée et non anticipée de certains réacteurs rencontrant de nombreuses défaillances liées au vieillissement du parc, cela permettrait également à la France d'accélérer la baisse de ses émissions CO₂. En effet, les travaux à venir du grand carénage pour la prolongation de réacteurs au-delà de 40 ans auront certainement des conséquences supplémentaires sur l'indisponibilité du parc nucléaire. L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a indiqué que la durée d'indisponibilité serait supérieure à 6 mois. Il devient donc urgent de faire des choix concernant la fermeture des centrales qui soit combinée à la montée en puissance des énergies renouvelables et aux

mesures d'efficacité énergétique et cela afin de pouvoir planifier l'évolution du système énergétique pour éviter un tel scénario.

En ce qui concerne la trajectoire de diminution de la capacité nucléaire installée, plusieurs études montrent que la fermeture de réacteurs dans les années à venir se traduirait par un intérêt économique pour EDF, renforcé par la mise en place d'un prix plancher du carbone et ne présenterait pas de difficulté d'approvisionnement en électricité. Comme l'a montré RTE, le gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, dans l'édition 2017 de son bilan prévisionnel, il serait possible d'ici 2022 de fermer les 4 dernières centrales à charbon et au moins 2 des 4 réacteurs nucléaires atteignant 40 ans tout en considérant une hypothèse haute sur la consommation d'électricité. Sur le moyen et long terme, l'étude IDDRI-Agora Energiewende (L'Energiewende et la transition énergétique à l'horizon 2030, mars 2018) montre que la réduction de la capacité nucléaire de 63 GW à 50 GW d'ici 2030 face aux surcapacités actuelles présenterait un intérêt d'un point de vue économique.

Toutefois, pour diminuer la part du nucléaire à 50% de la production d'électricité française tel que prévu dans la loi de Transition énergétique pour la croissance verte, il est nécessaire de réduire la puissance installée à 40 GW en fermant 20 à 25 réacteurs, selon la puissance des réacteurs sélectionnés. Ces mesures permettraient alors de limiter le retard sur l'atteinte de l'objectif fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte au plus tard à 2030.

Sur la base de ces éléments, le WWF France préconise l'adoption d'une trajectoire basée sur :

- La fermeture d'au moins 2 réacteurs avant 2023, en plus de la fermeture des réacteurs de Fessenheim ;
- De 2023 à 2030, la fermeture de la moitié des réacteurs atteignant 40 ans, soit une puissance cumulée de 21 GW, ce qui correspond à la fermeture de 2 à 3 réacteurs par an sur cette période.

Conséquences en France et en Allemagne

L'introduction d'un prix plancher du carbone combinée à la fermeture de centrales à charbon en Allemagne et de centrales nucléaires en France présente des incidences sur les prix de l'électricité. Il est tout de fois possible d'éclairer et de moduler ces incidences qui porteront sur les consommateurs et les industries électro-intensives :

- En ce qui concerne les industries électro-intensives soumises à la concurrence internationale, il est possible de les compenser sur la base du modèle de compensation indirecte dans le cadre du système communautaire d'échange de quotas d'émissions, ce qui ne serait pas possible par exemple dans le cas d'une sortie du charbon mise en œuvre uniquement par une fermeture de centrales selon le droit européen ;
- En ce qui concerne les consommateurs, l'introduction du prix plancher entraînera une baisse significative du besoin de subventions des énergies renouvelables, notamment en Allemagne, et donc du prélèvement lié à la loi allemande de promotion des énergies renouvelables (EEG).

En France, le prix carbone et la baisse du nombre de réacteurs installés contribueront à l'augmentation du prix de l'électricité. Cette hausse des prix permettra également de diminuer en partie la part du soutien financier aux énergies renouvelables compris dans la CSPE en France. Si l'impact au global ne sera pas nul, il convient toutefois de le relativiser au regard de ce qu'il représente pour les ménages ainsi que de la baisse des consommations d'électricité dans les années à venir. Ainsi, d'après les calculs du WWF, le prix de gros de l'électricité (c'est-à-dire le prix de l'électricité sur les marchés de gros) représente environ 20% du prix de l'électricité toutes taxes comprises actuellement payé par les ménages. Hors, l'impact sur le prix de l'électricité des mesures précédemment décrites se fera au niveau du prix de gros. Prenant une hypothèse d'environ 40% d'augmentation du prix de gros, la hausse sera environ de 10% sur le prix payé par le consommateur. Cependant, cette hausse sera étalée dans le temps. Ainsi, combinée à la baisse envisagée des consommations d'électricité selon les hypothèses les plus conservatrices de RTE dans son bilan prévisionnel 2017, la hausse du prix de l'électricité serait de l'ordre de 0,2% par an pour un ménage moyen entre 2022 et 2030.

ENTENTE CLIMATIQUE FRANCO-ALLEMANDE POUR DES OBJECTIFS EUROPEENS PLUS ALIGNES AVEC L'ACCORD DE PARIS

L'Allemagne et la France représentent ensemble un tiers des émissions de gaz à effet de serre en Europe. De par leur poids politique, une entente climatique pour l'adoption d'une stratégie climat de long terme peut faire une réelle différence dans la dynamique européenne.

Jusqu'ici, les objectifs de l'Accord de Paris n'ont pas été pris en compte dans les objectifs européens, qui ont tous été adoptés pour l'Union Européenne en octobre 2014, un an avant la COP21. La Commission européenne a annoncé qu'elle publierait sa vision sur la nouvelle stratégie climat de long terme pour 2050 avant la COP24 qui aura lieu à Katowice (Pologne) en décembre 2018.

Depuis la COP21, plusieurs États Membres ont fait de nouvelles annonces (neutralité carbone, objectif 100% d'énergies renouvelables, fin de la vente des véhicules thermiques...) qui à eux seuls permettent d'ores et déjà de tracer un nouveau chemin vers une ambition climatique relevée de l'Union Européenne. Ainsi, la France et d'autres États Membres sont d'ailleurs déjà en train d'élaborer des stratégies de neutralité carbone pour 2050. L'objectif de neutralité carbone pour 2050 doit aussi être adopté au niveau européen global afin de respecter les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris. Pour cela, il est important pour la Commission de modéliser les implications concrètes d'une limite de réchauffement nettement en dessous de 2 °C et à 1,5 °C en termes de réduction des émissions. Le Conseil européen qui aura lieu en juin constitue une opportunité de débattre avec les autres chefs d'États et de gouvernements des moyens de mettre en cohérence l'ambition de cette stratégie avec l'Accord de Paris. Un engagement personnel de la Chancelière allemande et du Président français peut faire une réelle différence dans ces discussions.

De même, ces débats doivent être pris en compte dans la révision de l'objectif climatique 2030 de l'Union européenne (NDC), qui doit être transmis aux Nations unies avant mars 2020. L'objectif de réduction actuel de 40% par rapport à 1990 est trop faible et implique non seulement un report des réductions d'émissions nécessaires aux générations futures mais aussi une courbe de réduction trop raide après 2030, qui risque donc d'être remise en cause. Certains pays comme les Pays-Bas et la Suède appellent d'ores et déjà à une réduction des émissions de 55% en 2030. Cette dynamique doit être renforcée par l'Allemagne et la France et pousser l'Union européenne à envoyer un signal ambitieux lors de la COP24 en annonçant la relève de son ambition pour 2030. Cela contribuera à l'élan international pour revoir à la hausse les contributions des États. En effet les contributions des pays sont encore loin d'être en mesure d'atteindre les objectifs climatiques de l'Accord de Paris.

La France et l'Allemagne font déjà partie de la Coalition « Paris Proof ». Mais l'Allemagne traîne les pieds et est en train de s'embourber dans un débat de mise en œuvre des objectifs actuels sans se soucier de la nécessité de les réhausser pour les adapter aux objectifs de l'Accord de Paris. L'Allemagne, qui vient de remettre en cause ses objectifs climatiques pour 2020 (nationaux comme européens), doit rester dans le groupe des pays progressistes tout en s'attaquant sérieusement à la mise en œuvre des objectifs dans tous les secteurs de l'économie. La France doit également réhausser ses efforts pour parvenir à l'atteinte de ses objectifs climat, alors qu'elle a déjà pris du retard, notamment dans les secteurs des transports et du bâtiment comme l'a montré le premier suivi de la stratégie nationale bas-carbone. En 2016, les émissions de CO2 françaises ont dépassé de 3% la cible fixée pour fin 2015.

FINANCE VERTE

Redirection des flux financiers : un nouveau levier d'action pour la transformation et l'atteinte des objectifs de développement durable

Outre l'établissement d'un prix plancher pour le carbone, l'Allemagne et la France doivent aussi actionner d'autres leviers pour atteindre les objectifs qu'elles se sont respectivement fixés en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Jusqu'ici, le système financier n'a pas été suffisamment utilisé comme levier d'action. Or, les décisions d'investissement et de financement peuvent jouer un rôle décisif pour atteindre les objectifs climatiques et énergétiques définis dans la loi. En d'autres termes, les capitaux doivent aller là où ils sont nécessaires à la transformation et à la création d'une société décarbonée. L'importance de l'adaptation du système financier à la transition vers la neutralité carbone ressort clairement : sans financement, cette transformation sera difficile à atteindre.

Après la publication du rapport du groupe d'experts sur la finance durable au niveau européen¹ en janvier 2018, puis du plan d'action pour le financement de la croissance durable en mars et de premières propositions de mise en œuvre fin mai, la Commission européenne se saisit du sujet de la mobilisation du système financier au service de l'action climatique. L'essentiel des mesures proposées et recommandées va dans le sens d'un renforcement de la transparence. Tous les risques des portefeuilles et du marché doivent être identifiables ainsi que pour les conséquences découlant des décisions d'investissement. Dès 2015, la France avait déjà franchi un pas important en obligeant les investisseurs à la transparence de leurs portefeuilles de placements² puis en proposant une stratégie française en matière de finance verte³ en décembre 2017, contrairement à l'Allemagne qui reste en retrait en matière de transparence sur les risques climatiques et d'orientations stratégiques pour la finance verte.

Transparence des portefeuilles de placements et mise en place de critères pour les produits de placements verts

Outre la transparence des risques, l'Allemagne, la France et l'Europe doivent essentiellement recenser et rendre public l'impact climatique des flux financiers. Cette mesure s'applique au marché des capitaux au sens large, aux produits financiers et portefeuilles de placements, et évidemment à tout produit, service ou entité se réclamant aligné avec les principes du développement durable. Actuellement, l'Europe n'a mis en place aucun standard, ni aucune labélisation qui soit commun pour les produits de placements verts ou pour l'impact des produits financiers sur le développement durable. Les propositions de la Commission européenne visant à l'instauration de tels critères peuvent jeter les bases d'une réelle réaffectation des capitaux disponibles en faveur des investissements durables. Les propositions de la Commission visant à créer un système de classification permettant aux marchés financiers et aux investisseurs d'évaluer les activités dites durables peuvent représenter un véritable levier. L'Allemagne et la France sont appelées à accompagner ce processus au niveau de la Commission européenne. Un tel système ne doit pas se transformer en une simple liste figée des meilleurs produits et entités, mais doit aussi refléter les évolutions à venir.

Création de nouvelles possibilités d'investissement dans la lutte contre le dérèglement climatique

L'organisation d'une « mobilisation massive de la finance au service du climat » et la création d'opportunités de placement vert pour les investisseurs institutionnels peuvent constituer un autre objectif commun. L'Allemagne et la France doivent ici peser, ensemble, de tout leur poids. La mise en œuvre de cadres réglementaires et financiers pour le développement des projets de lutte contre le réchauffement climatique à l'échelle européenne est aussi une initiative que les deux pays peuvent appuyer conjointement. Les financements publics peuvent mobiliser les capitaux privés pour ce type de

¹ HLEG - High Level Expert Group on Sustainable Finance

² Dès 2015, la France a en effet accompli un pas important dans cette direction avec l'article 173 (vi) de sa loi de transition énergétique pour la croissance verte. Celui-ci impose aux investisseurs institutionnels et les sociétés de gestion (dont les encours ou le bilan consolidé sont au-dessus de 500 millions d'euros) une transparence accrue en matière de changement climatique.

³ « [Pour une stratégie française de la finance verte](#) », Sylvie Lemmet et Pierre Ducret, décembre 2017

projets, par exemple au moyen de financements d'amorçage publics et d'instruments de garantie européens, à l'instar des financements actuels en faveur des infrastructures dans le cadre du plan Juncker (campagne d'investissement en faveur de l'Europe).

Durabilité du marché obligataire

Dans ce domaine, l'Allemagne et la France doivent évaluer ensemble l'expérience française en matière d'intégration des aspects de durabilité sur le marché obligataire. L'émission par la France, en janvier 2017, d'une première obligation verte souveraine d'un montant de sept milliards d'euros a donné de la visibilité aux enjeux du développement durable et de la lutte contre le réchauffement climatique sur les marchés obligataires. Depuis, d'autres pays ont emboîté le pas. Le lancement d'un emprunt fédéral allemand vert pourrait être l'occasion de transmettre un autre signal aux marchés financiers en faveur d'une plus grande mobilisation de la finance au service du développement durable et devrait donc être étudié avec soin par le gouvernement allemand.

Contacts presse

Marielle CHAUMIEN
Responsable Relations
Media
+33 (0)1 71 86 49 89
mchaumien@wwf.fr

**Eleonora
TREMENTOZZI**
Attachée de presse
+ 33 (0)1 71 86 42 61
etrementozzi@wwf.fr

**Notre raison d'être**

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

www.wwf.fr